

Présentation des projets de Plans de Départs Volontaires pour les Personnels au Sol et les Personnels Navigants Commerciaux

La Direction d'Air France a présenté ce jour au Comité Central d'Entreprise (CCE) les projets détaillés de Plans de Départs Volontaires (PDV) Personnels Sol (PS) et Personnels Navigants Commerciaux (PNC).

Si Air France a renoué en 2015 avec des résultats positifs, après 7 années de pertes, l'amélioration de sa compétitivité reste indispensable car :

- le résultat d'exploitation (462 millions d'euros en 2015) est encore insuffisant pour financer les investissements dont nous avons besoin pour croître (cible de 740 millions d'euros de résultat d'exploitation en 2017) ;
- ces résultats sont très inférieurs à ceux de nos principaux concurrents en Europe (le groupe IAG vient d'annoncer un résultat d'exploitation de plus de 2,3 milliards d'euros en 2015) ;
- nous restons trop fragiles face au risque de retournement de cycle, en particulier du fait de notre endettement.

Baisser nos coûts, dans tous les métiers, reste donc un impératif. Ces projets de PDV, permettant de réduire nos sureffectifs dans le respect des engagements pris pour le PS dans l'ATGPPEM, contribuent directement à cet objectif.

Par ailleurs, ces projets de PDV intègrent les perspectives de croissance présentées lors du CCE du 15 janvier 2016. Elles permettent une réduction significative des sureffectifs identifiés dans la GPEC présentée fin 2015 (pour rappel, 2993 sureffectifs répartis en 1823 Personnel au Sol, 890 PNC, 280 Pilotes, à horizon été 2017).

C'est dans ce cadre que les PDV PS et PNC seront déployés en 2016.

PDV PS

Il concerne **1405 postes** en Equivalents Temps Pleins (ETP).

Ce projet de PDV PS est élaboré afin de gérer de manière ciblée les situations de sureffectifs issues de :

- la baisse d'activité, principalement au sein de l'activité Cargo et, dans un contexte différent, au sein du Pilotage Economique ;
- la mise en oeuvre prévue de projets liés aux évolutions technologiques comme la documentation électronique ;
- la simplification et rationalisation des tâches, process et réorganisation ;
- l'existence préalable de sureffectifs résiduels (par exemple, périmètres activité passage Orly, escales de Province ou exploitation aérienne) ;
- la poursuite des effets de certains projets déjà engagés (par exemple, déploiement de la chaîne libre-service dans les activités d'assistance en escales).

Ces 1405 postes sont répartis dans les périmètres suivants :

Assistance en escale :

- Escales Court-Courrier (activités pôle client, trafic, piste, supports répartis sur toutes les escales de Province hors DOM) : 412 postes
- Hub (activités pôle client, trafic, piste, supports) : 310 postes

DGI :

- Région Parisienne : 33 postes

Pilotage Economique :

- Région parisienne, Province et DOM : 184 postes

Cargo :

- Région parisienne, Province et DOM : 79 postes

Systèmes d'information :

- Région parisienne et Province : 49 postes

Exploitation aérienne :

- Région parisienne : 60 postes

Fonctions Supports transverses :

- Quel que soit l'établissement ou le lieu géographique : 278 postes

PDV PNC

Il concerne **200 postes** en Equivalents Temps Pleins (ETP).

Il s'explique par les éléments suivants :

- effet résiduel du PDV précédent (180 ETP) ;
- peu de départs naturels estimés en 2016 (effet PDV précédents) environ 60 ETP ;
- impact au titre du projet "Business 2016" d'environ 100 ETP de besoin supplémentaire en 2017, en fonction des résultats des tests de l'été 2016 et du périmètre de déploiement ;
- hypothèse d'une première étape d'évolution de la capacité de production de plus de 30 heures en moyenne à l'été 2017, sans préjuger de l'issue des négociations ;
- croissance de l'offre : +2% de SKO LC, stabilité de l'offre MC (hors effet TGV sur Bordeaux).

Dans le cadre de ce projet de PDV, l'ensemble des PNC affectés sur le territoire métropolitain est éligible.

CALENDRIER

- Les mesures d'accompagnement et les mesures complémentaires (Temps Partiel Aidé par exemple) du PDV PS feront l'objet de négociations qui se tiendront entre le 8 et le 29 mars 2016.
- Concernant le PDV PNC, les dates de ces négociations seront communiquées aux organisations syndicales prochainement.

Les modalités et les calendriers des PDV feront l'objet d'une communication ultérieure à l'issue de ces négociations et sous réserve de la validation de ces projets par les autorités compétentes.

La procédure de consultation concernant ces projets de PDV PS et PNC devrait être finalisée d'ici mai 2016.

